

Installation nucléaire de Centraco

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant » définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la Commission locale d'information ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication) ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables.

Les informations rendues publiques à l'initiative de l'installation nucléaire de Centraco ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif à l'installation nucléaire de base n° 160 de Centraco	Sur demande : Mission communication de Cyclife France communication@cyclife.fr ou téléchargeable sur www.cyclife-edf.com/cyclife-france rubrique 'Notre responsabilité' et 'Nos actualités'
Dossier de presse de présentation de Cyclife France et de l'INB Centraco	Sur demande : Mission communication de Cyclife France communication@cyclife.fr
Brochure Cyclife Faits et Chiffres présentant les principaux résultats de l'année écoulée en termes de production, de sûreté, de surveillance de l'environnement, etc.	Sur demande : Mission communication de Cyclife France communication@cyclife.fr ou téléchargeable sur www.cyclife-edf.com/cyclife-france rubrique 'Nos chiffres clés'
Données environnementales (résultats de la surveillance de l'environnement autour de Centraco)	Consultables sur le site du réseau national de mesures dans l'environnement www.mesure-radioactivite.fr
Compte twitter d'informations et d'actualités de Cyclife France	@Cyclife_France

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : communication@cyclife.fr

Adresse postale :

Cyclife France
Mission Communication
Usine de Centraco
Chemin départemental 138
30200 Codolet

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la Commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

Cyclife France – Siège social
Chemin départemental 138
BP 54181
30 204 Bagnols-sur-Cèze Cedex

<https://www.cyclife-edf.com/>